

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**SEANCE DU JEUDI 30 MARS à 20H00****N°010/2023 – Affectation des résultats 2022**

Membres en exercice : **11** - Présents : **6** - Excusés avec Pouvoir : **1** - Excusés sans Pouvoir : **3**
Absents : **1** - Votants : **7**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 30 MARS, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT DENIS LES BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 23 MARS 2023**, sous la vice-présidence de **Monsieur Alain ROUSSEAU, Vice - Président**.

ETAIENT PRESENTS

Mesdames, Messieurs

Dominique BERGONSO, Evelyne DOUVRE, Claude GERBEL, Jean-Philippe MINIER, Alain ROUSSEAU, Madame Marie-Françoise HEGOBURU

ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR

Madame Habiba BENLAKRI (pouvoir donné à Alain ROUSSEAU)

ETAIT EXCUSE SANS POUVOIR

Monsieur Guillaume FAUVET

Madame Michelle REYNIER

Madame Isabelle MESSINA

ETAIT ABSENT

Madame Aude JACQUET



Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil d'Administration. **M. Claude GERBEL** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Vice-président rappelle à l'Assemblée, qu'à l'issue du vote du compte administratif 2022, dont les résultats sont conformes aux écritures de Monsieur le Trésorier Municipal, il convient d'affecter les résultats de l'exercice 2022.

Le Conseil d'Administration oui le Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **CONSTATE** que l'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2022, est de 28 713,50 € et que celui de l'investissement est de 44 702,62 € ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260102124-20230330-010-2023-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Publication : 11/04/2023

Publication de l'acte sur le site internet de la commune le : _____ / avril 2023

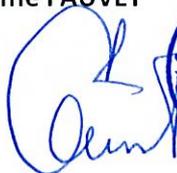
➤ **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2022 de la façon suivante au budget 2023 :

- 27 713,50 € en fonctionnement au compte 002,
- 1 000 € en investissement au compte 1068.

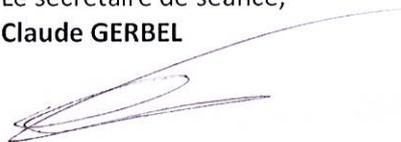
➤ **DONNE POUVOIR PRESIDENT** pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Président du CCAS,
Guillaume FAUVET



Le secrétaire de séance,
Claude GERBEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260102124-20230330-010-2023-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Publication : 11/04/2023